

jeunesse à l'oeuvre des Nations Unies. La Commission a envisagé la possibilité de créer un corps international de volontaires pour le développement, et de convoquer une assemblée de la jeunesse à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire des Nations Unies.

La question du respect des droits de l'homme dans les conflits armés n'a pu, faute de temps, être examinée en Troisième Commission. La question de la création d'un poste de haut commissaire aux droits de l'homme, qui n'a toujours pas l'appui des pays socialistes ni des États arabes n'a pas non plus été soulevée, bien que l'on ait décidé que cette question obtiendrait la plus haute priorité à la vingt-cinquième session.

Le Canada a continué de jouer un rôle positif à la Commission de la statistique, à la Commission des stupéfiants et à la Commission du développement social. Pendant l'année, le Canada a été élu membre de la Commission de la condition de la femme et il participera à la réunion de cette Commission qui doit avoir lieu à Genève en 1970. Il continue de fournir un apport important au Fonds des Nations Unies pour l'enfance, à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies, ainsi qu'aux programmes du haut commissaire pour les réfugiés.

En 1969, le Canada a ratifié la Convention de 1951 concernant le statut des réfugiés, le Protocole de 1965 de cette Convention et l'Accord de La Haye de 1957 sur les marins réfugiés.

Conférence de la Croix-Rouge, Istanbul

Le Gouvernement du Canada était représenté à la Conférence internationale de la Croix-Rouge de 1969 à Istanbul par une délégation que dirigeait M. M.H. Wershof, ambassadeur du Canada au Danemark, secondé de hauts fonctionnaires des ministères de la Santé nationale et du Bien-être social, de la Défense nationale et des Affaires extérieures. La Société canadienne de la Croix-Rouge était aussi représentée par une délégation ayant à sa tête le président national, le brigadier I.S. Johnston, lequel était accompagné de membres de la Société de diverses régions du Canada.

Les participants à la Conférence ont adopté au total 24 résolutions. Voici les points qui présentaient un intérêt particulier pour le Canada:

Un projet de déclaration de principes a été rédigé par les Gouvernements canadien et norvégien afin d'affirmer certains principes précis propres à régir l'apport de secours internationaux aux populations civiles victimes de désastres de quelque origine que ce soit. Cette initiative a découlé des préoccupations manifestées par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures dans son discours à la vingt-troisième session de l'Assemblée générale des Nations Unies en 1968. Le projet soumis à Istanbul venait à la suite des consultations engagées avec les gouvernements de plusieurs pays par les représentants du Canada et de la Norvège dans les capitales étrangères. Au cours des délibérations de la Conférence, on est tombé d'accord sur l'adoption d'un énoncé de principes touchant les secours humanitaires internationaux et, sous le coparrainage des Gouvernements canadien et norvégien, on a adopté une déclaration demandant l'acceptation et la coordination des activités de secours.